



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Didier Guillaume remercie la Commission européenne pour les mesures d'urgence prises pour soutenir les filières agricoles et agroalimentaires, et attend une plus grande solidarité sur les filières les plus touchées par la crise du Coronavirus

Paris, le 21 avril 2020

“Je remercie la Commission, et tout particulièrement le Commissaire Wojciechowski, d'avoir pris la mesure de la situation, et entendu les demandes que j'ai portées depuis plusieurs semaines au nom de la France, en coordination étroite avec mes collègues des autres pays” a indiqué Didier Guillaume. “Je partage la volonté de la Commission européenne d'une adoption des textes nécessaires d'ici la fin du mois d'avril au plus tard, afin que les mesures annoncées produisent leur effet le plus rapidement possible. Par ailleurs, compte-tenu de l'impact économique particulièrement lourd subi par les filières viticole et horticole, je souhaite que ces mesures soient complétées pour ces filières par une mise de fonds européens, et je prendrai de nouvelles initiatives en ce sens”.

En effet, en réponse aux demandes portées par la France, et partagées par l'ensemble des Etats Membres de l'Union européenne, la Commission européenne vient d'annoncer ce jour l'adoption d'une première série de mesures de marché destinées à soutenir les filières agricoles et agroalimentaires face aux conséquences du Coronavirus.

Ces mesures comprennent :

- le déclenchement d'une aide au stockage privé pour les produits laitiers (beurre, poudre de lait écrémé, fromages), et les viandes (bovine, ovine et caprine) ;
- l'octroi de flexibilité aux Etats-Membres pour mettre en oeuvre les mesures des programmes sectoriels de l'Union européenne, pour les fruits et légumes, la viticulture, l'huile d'olive et l'apiculture, ainsi que pour les programmes de distribution de lait, de produits laitiers et de fruits et légumes dans les établissements scolaires ;
- par dérogation aux règles du droit de la concurrence, la possibilité ouverte aux organisations de producteurs et aux interprofessions de prendre des décisions concertées pour contribuer à la stabilisation des marchés du lait, des fleurs et des pommes de terre.

Ces mesures sectorielles viennent compléter l'ensemble des mesures de soutien économiques d'ores et déjà mises en oeuvre par le gouvernement français, auxquelles les exploitations agricoles et les entreprises agro-alimentaires sont éligibles.

Le Gouvernement travaille à la déclinaison nationale de ces mesures, en concertation avec les filières concernées, pour qu'elles soient effectives dès leur adoption par la Commission le 30 Avril. Le Ministre sera attentif à l'activation du critère de rétroactivité.

Le Ministre insiste également sur la nécessité d'aller plus loin, d'ici le 30 avril, pour les filières viticole et horticole, particulièrement touchées. Il demande des fonds européens de soutien spécifiques pour les fleurs dont l'activité a été complètement stoppée, et pour la viticulture et les boissons alcoolisées, qui souffrent à la fois de l'arrêt de la restauration, et depuis des mois des taxations américaines. La solidarité européenne doit pouvoir se concrétiser de façon exceptionnelle en aides directes.